



Décision n° 239/2025
Procédure n° : 2025/013
VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Mission coordination sécurité protection santé - vrd salignac

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le maître d'ouvrage a établi une description technique N° 2025/013 pour le marché "Mission coordination sécurité protection santé - VRD Salignac" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 2.000,00 € HT soit 2.400,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision du Président du 02 avril 2025 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Considérant la nécessité d'avoir une continuité de mission SPS entre les travaux de bâtiment et de VRD ;

Considérant l'offre parvenue d'APAVE, 6 RUE DU GENERAL AUDRAN, 92400 COURBEVOI il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis cette offre , soit APAVE, 6 RUE DU GENERAL AUDRAN, 92400 COURBEVOIE pour le montant d'offre contrôlé de 1.592,50 € HT soit 1.911,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'attribuer le marché "Mission coordination sécurité protection santé - VRD Salignac" à APAVE, 6 RUE DU GENERAL AUDRAN, 92400 COURBEVOIE pour le montant d'offre contrôlé de 1.592,50 € HT soit 1.911,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 24 AVR. 2025

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex